

## ANNEXE 13 A : PRINCIPES DES VŒUX GÉOGRAPHIQUES

### 1) Les principes des vœux géographiques :

La demande de poste sur vœux géographiques ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis mais en complément de celle-ci.

Les vœux géographiques ont pour objectif de faciliter une nomination à titre définitif dans une zone délimitée.

**Il est vivement recommandé aux enseignants sans poste de saisir plusieurs zones géographiques, et notamment des zones de type « regroupement de communes ».**

Un vœu géographique est composé d'une nature de support et d'une zone géographique :

#### ► **Choix de la nature de poste :**

Sont proposées en vœux géographiques les natures de poste suivantes :

- Adjoint de classe maternelle (adjoint de classe maternelle ou de classe primaire)
- Adjoint de classe élémentaire (adjoint de classe élémentaire ou de classe primaire)
- Adjoint de classe élémentaire (spécialité allemand)
- Enseignant titulaire remplaçant ZIL
- Enseignant titulaire remplaçant BD

Les natures de poste excluent l'enseignement spécialisé.

Les écoles primaires sont intégrées dans les zones géographiques.

#### ► **Choix de la zone géographique :**

La zone géographique est :

- soit un secteur qui comprend une partie des écoles d'une commune (**code S**)
- soit une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (**code C**)
- soit un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une demi-circonscription (**code R**)

Les zones géographiques sont présentées de manière détaillée dans les annexes 13 B et 13 C.

**Attention :** les enseignants qui ne souhaitent pas être nommés dans les écoles situées en Réseau Réussite Scolaire doivent solliciter des zones « secteurs » et non pas des zones « communes ». En effet, dans les zones « communes », les écoles en REP sont automatiquement incluses.

Des secteurs sont prévus pour les communes concernées par des écoles en REP : Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

#### **Pour demander une zone géographique, il est donc nécessaire de déterminer :**

- une nature de poste ;
- une zone géographique précise.

Par exemple, vous pouvez postuler pour :

- « tout poste d'adjoint maternelle sur le secteur Tours rive nord »
  - « tout poste d'adjoint élémentaire sur la commune de Tours »
  - « tout poste d'adjoint élémentaire sur le regroupement de communes correspondant à la circonscription de Saint-Cyr-sur-Loire ou correspondant à la demi-circonscription « Amboise Nord »
- Chaque association correspond à un vœu.

Si vous êtes intéressé(e) par tout type de poste sur la commune de Chinon, vous devez effectuer plusieurs vœux :

- « tout poste d'adjoint maternelle sur la commune de Chinon »
- « tout poste d'adjoint élémentaire sur la commune de Chinon »
- « tout poste ZIL sur la commune de Chinon »
- « tout poste BD sur la commune de Chinon »

► **L'affectation dans une école d'une zone géographique :**

Formuler des vœux géographiques équivalent à être candidat à tout poste vacant ou susceptible de l'être pour un type de support sélectionné et dans une zone géographique délimitée. Dans les zones géographiques, il n'est pas possible de sélectionner certaines écoles ni de les classer par ordre préférentiel.

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait en fonction du barème de l'enseignant et du pourcentage de postes vacants dans les écoles de la zone considérée.

**Attention :** si vous avez une préférence pour exercer dans certaines écoles précises, vous devez formuler des vœux ciblés sur ces écoles avant de formuler le vœu géographique correspondant.

Vous pouvez donc formuler des vœux du plus précis au moins précis :

- vœu sur école
- vœu sur école.....

puis :

- vœu sur secteur (pour certaines communes uniquement)
- vœu sur commune
- vœu sur regroupement de communes (circonscription ou demi-circonscription)

**CONSULTER :**

**2) ANNEXE 13 B : constituants des zones géographiques (secteurs, communes et regroupements de communes)**

**3) ANNEXE 13 C : carte des regroupements de communes**